## DÉPARTEMENT de la CHARENTE MARITIME Arrondissement de ROCHEFORT Canton de Saint Pierre d'Oléron Commune de LA BRÉE LES BAINS

## DÉCISION DU MAIRE N° 2020/06

Madame Le Maire de la Commune de LA BRÉE LES BAINS,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 3,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment le 1<sup>er</sup> alinéa de son article 1,

Vu l'alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, déléguant au Maire la faculté de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le véhicule utilitaire Renault Mascott est vétuste, qu'il ne peut obtenir la conformité au contrôle technique et qu'il convient de le remplacer dès que possible compte tenu des missions à assurer par les services techniques,

Considérant que les conditions de la proposition n° 1560703 présentée par la société UTILEO NIORT 322 Rue du Maréchal Leclerc 79000 NIORT pour la fourniture d'un véhicule d'occasion Fiat Ducatto benne Diesel, au prix de 23 900 € HT soit 28 680 € TTC constituent la meilleure offre reçue,

## DÉCIDE

de procéder à l'achat du véhicule d'occasion Fiat Ducatto benne Diesel immatriculé FK-648-DW auprès de la société UTILEO NIORT 322 Rue du Maréchal Leclerc 79000 NIORT au prix de 23 900 € HT soit 28 680 € TTC.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020 article 2182 de la section Investissement.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à LA BRÉE LES BAINS, le 15 mai 2020

MME LE MAIRE CERTIFIE, sous sa RESPONSABILITÉ, le caractère EXÉCUTOIRE de cet acte :

- Publié le : 15 mai Like

- Reçu par le représentant de

l'ÉTAT le: non traumiser ble

Chantal BLANCHARD

Mme Le Maire,